

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Leader.SJB@assnat.qc.ca

Objet : Question concernant l'appui à la francophonie canadienne après la détermination de la cible d'immigration francophone par le gouvernement fédéral

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question inscrite au feuillet du 9 novembre dernier par le député de la circonscription de Jean-Lesage, M. Sol Zanetti, concernant l'appui à la francophonie canadienne à la suite de l'adoption de la cible d'immigration francophone par le gouvernement fédéral.

Tout d'abord, je tiens à rappeler que l'accès aux études postsecondaires et la recherche en français font partie des priorités de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne. Plusieurs mesures du plan d'action triennal qui accompagnent la politique ont pour but de soutenir ce secteur d'activités, par exemple :

- Mesure 24 — Soutenir le renforcement des liens pancanadiens de l'Acfas, à travers ses activités telles que son congrès annuel, les Acfas régionales en francophonie minoritaire canadienne, les Journées de la relève en recherche et le déploiement pancanadien du concours Ma thèse en 180 secondes. Lors de la dernière édition du concours Ma thèse en 180 secondes, près de la moitié des participants à la finale canadienne provenaient de l'extérieur du Québec;
- Mesure 29 — Soutenir la création d'un Service d'aide à la recherche en français (SARF) au Canada, sous l'égide de l'Acfas. Entre autres, le SARF accompagne les chercheurs dans la préparation de demandes de subventions et les étudiants dans la préparation des demandes de bourses aux cycles supérieurs. Pour plus de détails : <https://www.acfas.ca/communaute/sarf>;

- Mesure 32 — Permettre à des étudiants et des étudiantes des autres provinces et des territoires de poursuivre des études de maîtrise ou de doctorat en recherche dans une université francophone du Québec, au moyen des Bourses pour la francophonie canadienne. Sous l'égide du Fonds de recherche — Nature et technologie;
- Mesure 34 — Soutenir le programme de coopération en recherche dans la francophonie canadienne, piloté par l'Acfas, et l'étendre à d'autres provinces et territoires. Ce programme est soutenu conjointement par les gouvernements du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et du Manitoba. Ce programme permet à des chercheurs de collaborer, en français, avec des collègues d'une autre province. Pour plus de détails : <https://www.acfas.ca/soutien/cooperationenrecherche>.

Ces mesures appuient sans conteste la francophonie canadienne.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.



Jean-François Roberge
Ministre responsable des Relations canadiennes et
de la Francophonie canadienne